



Assemblée générale

Distr. limitée
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies de 2015 pour les annonces de contributions aux activités de développement

New York, 9 novembre 2015

Projet de rapport

A. Ouverture et durée de la session

1. Par sa résolution 45/215, l'Assemblée générale a notamment décidé que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.
2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 9 novembre 2015.
3. La Conférence a été ouverte par [à compléter].

B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des gouvernements des États suivants : [à compléter].
5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organes et organisations des Nations Unies, ainsi que des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après : [à compléter].

C. Élection du bureau

6. À sa séance du 9 novembre, la Conférence a élu par acclamation les membres du Bureau de la Conférence suivants :

Président : [à compléter].

Vice-présidents : [à compléter].



D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/70/62-E/2015/4);

b) Note du Secrétaire général sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/CONF.208/2015/1);

c) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 2015, des contributions annoncées ou versées pour 2015 lors de la Conférence des Nations Unies de 2014 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.208/2015/2);

d) Projet de rapport (A/CONF.208/2015/L.1);

e) Renseignements utiles sur les programmes et fonds concernés par la Conférence de 2015.

E. Annonces de contributions

8. La Conférence a entendu les annonces de contributions à un ou plusieurs des programmes ou fonds faites par un certain nombre de gouvernements; elle a pris note du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions mais se proposaient d'en informer le Secrétaire général dès que possible après la clôture de la Conférence.
